



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

## Echos d'un débat : quel avenir pour les déserts français ?

Maryvonne Bodiguel

### Abstract

There is no desert in France, and yet, in certain administrations, in certain researches, they say there is one. Is there a frontier where the desert begins, is there a limit beyond which some Sahara would threaten ? What is the attitude of the State towards our under populated areas ? What can their inhabitants expect ? Can we find there the forerunners of a post-industrial society ?

### Résumé

Il n'y a pas de désert en France ; cependant on en parle dans certaines administrations, dans certaines recherches. Existe-t-il un seuil de désertification, une limite au-delà de laquelle quelque Sahara se profilerait à notre horizon ? Quelle est l'attitude de l'Etat face à nos zones sous-peuplées ? Que peuvent attendre leurs habitants ? Peut-on trouver là les précurseurs d'une société post-industrielle ?

---

### Citer ce document / Cite this document :

Bodiguel Maryvonne. Echos d'un débat : quel avenir pour les déserts français ?. In: Économie rurale. N°139, 1980. pp. 50-56;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1980.2735>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1980\\_num\\_139\\_1\\_2735](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1980_num_139_1_2735)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018



ECHOS D'UN DÉBAT :

# QUEL AVENIR POUR LES DÉSERTS FRANÇAIS ?

Maryvonne BODIGUEL

Il n'y a pas de désert en France ; cependant on en parle dans certaines administrations, dans certaines recherches. Existe-t-il un seuil de désertification, une limite au-delà de laquelle quelque Sahara se profilerait à notre horizon ? Quelle est l'attitude de l'Etat face à nos zones sous-peuplées ? Que peuvent attendre leurs habitants ? Peut-on trouver là les précurseurs d'une société post-industrielle ?

---

## Summary :

*There is no desert in France, and yet, in certain administrations, in certain researches, they say there is one. Is there a frontier where the desert begins, is there a limit beyond which some Sahara would threaten ? What is the attitude of the State towards our under populated areas ? What can their inhabitants expect ? Can we find there the forerunners of a post-industrial society ?*

---

Le 21 mars à Clermont-Ferrand, l'Association des Ruralistes Français et la Société Française d'Economie Rurale conviaient chercheurs et praticiens à tenter de répondre à une question « **Quel avenir pour les déserts Français ?** » Jean-Claude BONTRON (SEGES, Paris), André BRUN (INRA, Orléans), Marie-Elisabeth CHASSAGNE (Institut Auguste COMTE, Paris), Hugues LAMARCHE (CNRS, Nanterre), Raphaël LARRERE (INRA, Orléans), R. MERIAUDEAU et H. GUMUCHIAN (Institut de Géographie Alpine, Grenoble), C. PELTIER (INERM, Grenoble) avaient accepté d'engager les débats (1). Le « mal » a été examiné sous toutes ses formes et le diagnostic finement établi par J.-C. BONTRON et R. LARRERE, l'étiologie très clairement exposée par M.E. CHASSAGNE et les traitements en cours passés au crible de l'analyse critique par l'équipe grenobloise, H. LAMARCHE, A. BRUN. Car en effet mal il y a : les mots **désert**, **désertification** ont une connotation négative et évoquent la faillite de la mise en valeur du sol. Mais au préalable, les déserts existent-ils en France ?

## LES DESERTS EXISTENT-ILS EN FRANCE ?

Non, si l'on s'en tient à la définition bio-climatique du désert : l'hexagone n'abrite pas de Sahara. Les espaces stériles sont limités à la haute montagne et nulle région n'est abandonnée. Tous les espaces en France sont

appropriés et l'apparent abandon cache en fait une stratégie pour une utilisation future : **en France il n'y a pas d'espace sans enjeu.**

Il existe cependant des régions séparant les zones de grande concentration urbaine et désignées sous des vocables divers : espaces non utilisés, zones dévitalisées, zones sensibles, fragiles, France pauvre, etc. Leur extension est un corollaire obligatoire de la croissance urbaine, étant donné la faible densité et le médiocre dynamisme démographique du pays. Le qualificatif dont on les dote varie suivant ceux qui s'en préoccupent : habitants de ces zones, agents locaux de l'Etat, pouvoir central. Il comporte toujours une connotation normative, idéologique : régions dévitalisées, mais quels sont les signes d'une vitalité régionale ? Zones « sensibles », « fragiles », mais l'espace urbain n'est-il pas lui aussi sensible et vulnérable ? La France pauvre n'est-elle pas disséminée sur le territoire et de quelle catégorie sociale parle-t-on ? Chaque vocabulaire évoque en fait une stratégie sociale.

Cependant **désert il y a**, mais au sens banal et neutre de **zone de faible densité démographique**. Faire état de déserts en France, c'est exprimer certains rapports très diversifiés entre l'homme et son environnement, ayant tous pour dénominateur commun une faible densité démographique. Mais alors...

## QUAND ET OU COMMENCE LE DESERT ?

Il n'existe pas de seuil de densité démographique qui permette de définir un espace de faible densité. Ce n'est même pas une question pertinente.

L'image du désert suggère une dégradation irréversible des potentialités productives, une dépopulation irrémédiable ; pouvoir déterminer un seuil au-delà duquel la vie sociale et les transformations économiques présenteraient des caractères significatifs et irréversibles implique un cadre de référence précisément défini. Or :

– du point de vue démographique on ne trouve pas de discontinuité statistique dans la répartition du peuplement car des correctifs interviennent : l'Etat pratique une politique de transfert en faveur de ces zones et adapte aux conditions locales les règles de fonctionnement de ses services ; il n'est pas rare également de voir les agents économiques du secteur privé dédaigner la bonne logique du profit maximum et accepter une rémunération moindre pour rester dans la région.

D'autre part, il est impossible de trouver un seuil au-delà duquel on puisse dire que certains phénomènes apparaissent et sont irréversibles alors qu'en deçà ils n'existent pas ; ceci renvoie à l'idée fausse d'optimum de population. **Le niveau de peuplement**, directement lié à un état de l'économie et de l'utilisation de l'espace **est conjoncturel** ; suivant les conditions du moment, un espace peut prendre de nouvelles valeurs et devenir le théâtre de nouveaux enjeux.

– Il en est de même du point de vue de la vie sociale ; la notion du seuil au-delà duquel une vie sociale normale deviendrait impossible suppose qu'un rapport coût-avantage vire irréversiblement au négatif à partir d'un certain moment. Or, sur une période plus ou moins longue, les avantages de la croissance et du mode de vie peuvent varier en tous sens ainsi que les coûts, ruinant la notion d'irréversibilité. La notion du seuil de sociabilité est en fait assortie d'une connotation idéologique : hors la « vie moderne », c'est-à-dire le mode de vie urbain, point de salut. Ceci, bien sûr, n'est qu'un parti-pris.

Cet ensemble de réflexions amène à dire avec Raphaël LARRERE que la notion de seuil de sociabilité, de seuil de désertification relève d'un désert théorique et qu'il est impossible de la mettre en rapport avec un processus concret.

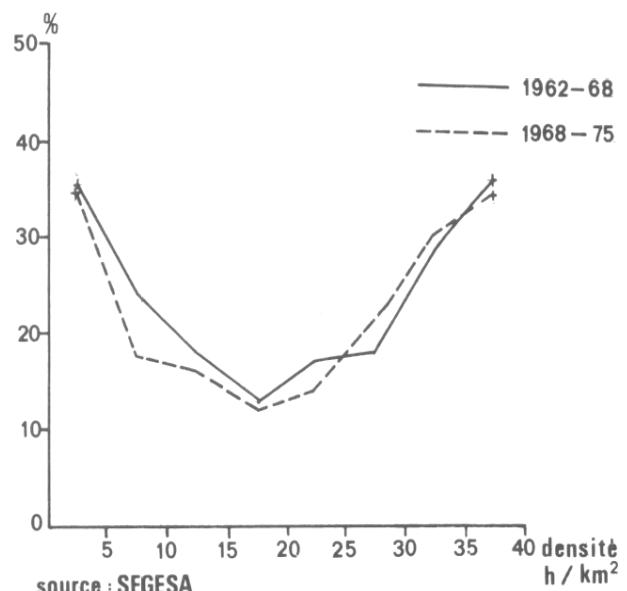
Cependant les chiffres sont là.

## LA FRANCE EST UN DESERT

Jean-Claude BONTRON a tracé pour notre pays, dont la densité est l'une des plus basses d'Europe, les contours de ces quasi-déserts en établissant deux cartes.

– L'une au niveau des petites régions agricoles, à partir de l'examen des discontinuités du peuplement rural, qui oppose les zones de forte concentration à celles de faible concentration et fait apparaître un « seuil » à 28 h/km<sup>2</sup>. Selon cette délimitation 45 % du territoire abritant 22 % de la population totale peut être considéré comme zone à faible densité.

– L'autre sur les données démographiques cantonales met en évidence à partir d'un seuil plus restrictif (20 h/km<sup>2</sup>) que sur 22 % de la surface du pays vivent 3,5 % de la population et que par ailleurs la moitié de la population française vit sur 2 % du territoire le plus peuplé. Bien sûr la France des faibles densités comporte la plupart des massifs montagneux, mais la moitié des cantons correspond à des territoires qui ne sont pas classés en zone de montagne selon le décret. Le désert est présent dans un grand nombre de régions françaises, des Alpes du Sud (1 hab./km<sup>2</sup> dans certaines parties) à l'Argonne et à la forêt landaise en passant par la Champagne, le plateau de Langres, le Nivernais, le Massif Central dans sa presque totalité (avec 3 hab./km<sup>2</sup> dans certains cantons des Cévennes, les Pyrénées...) (voir carte 1).

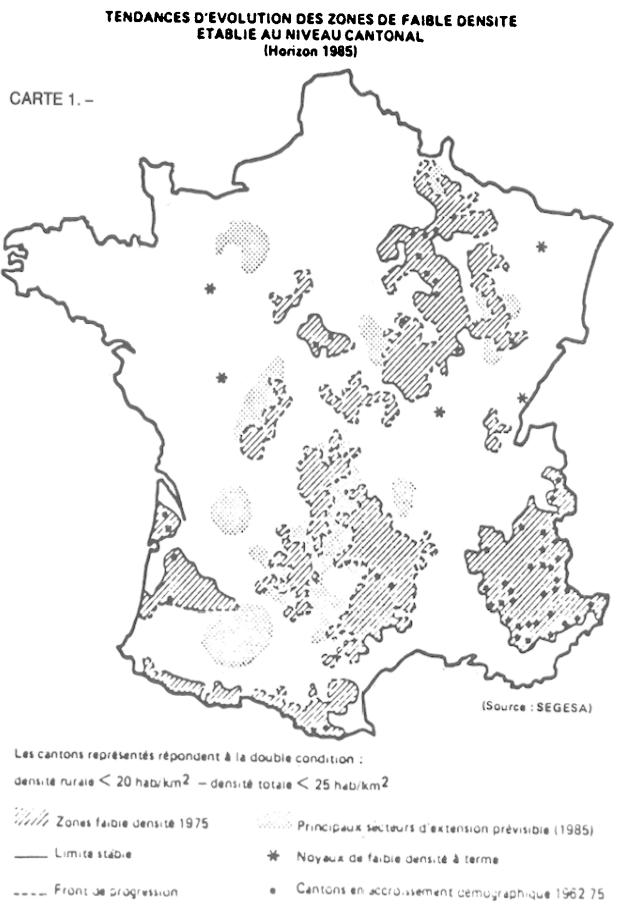


Il souligne à partir d'un travail fait pour la Datar que l'étude de l'évolution démographique de ces zones conduit à trois constats :

– d'abord que la situation démographique actuelle de ces territoires n'est pas toujours le résultat d'une dépopulation excessive, mais que certains d'entre eux, caractérisés depuis toujours par des formes extensibles de mise en valeur, n'ont jamais franchi le « seuil » des basses densités, même à leur apogée démographique (cf. carte 2).

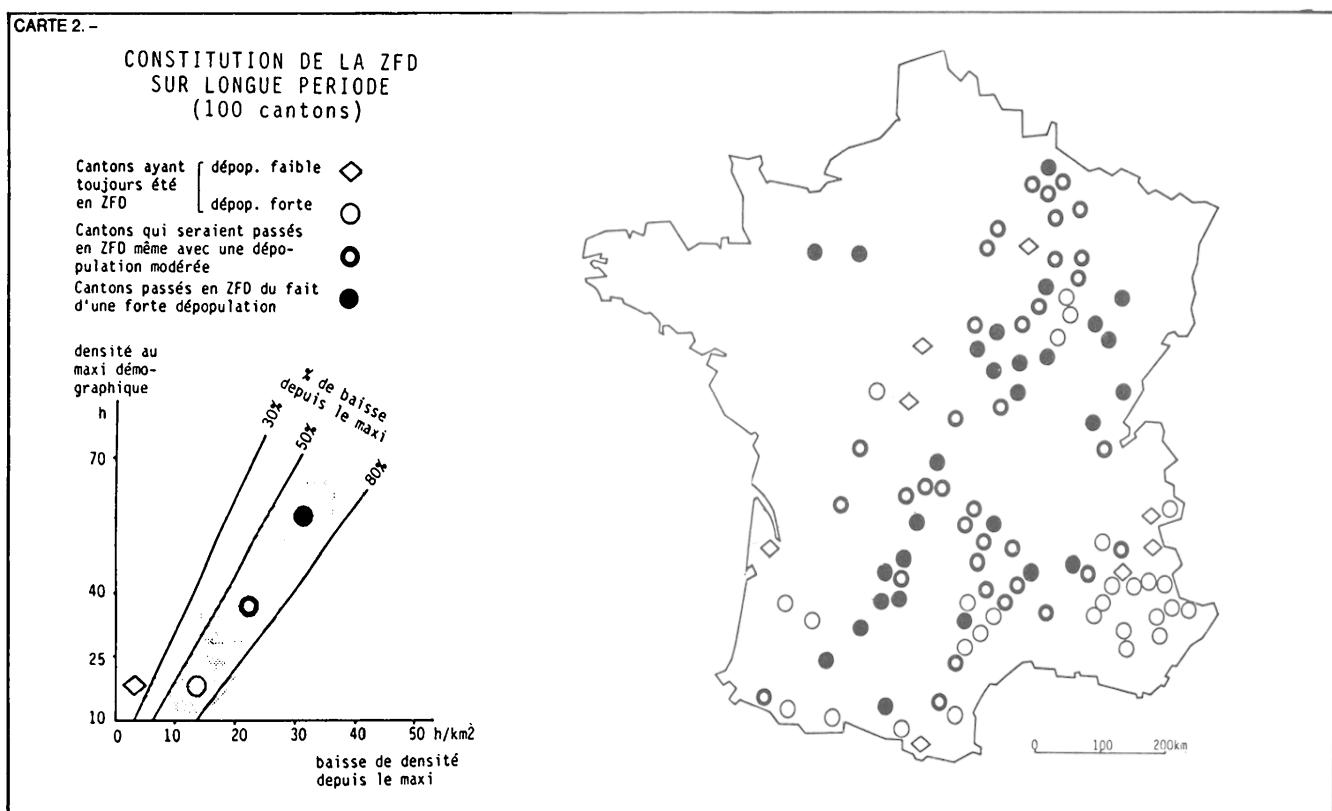
– Ensuite que la période récente est marquée par la tendance à la poursuite du processus de concentration de la population dans les secteurs déjà urbains différents et de ce fait vidés de tout dynamisme.

Au poids de l'histoire institutionnelle s'ajoute aujourd'hui celui de la *perception hiérarchique du réseau urbain* : grande métropole, petites villes, centres ruraux... Une région dépourvue de centres urbains puissants devient la parente pauvre des services publics et privés et une zone peu hospitalière pour les populations. La situation est encore aggravée par *notre politique économique*. Les communes rurales sont pauvres : l'impôt foncier basé sur le



revenu cadastral rarement réévalué leur est d'un faible secours ; en revanche les taxes plus productives, fondées sur la valeur vénale des terres, perçues au moment des mutations foncières, vont à l'Etat. Les aides attribuées aux régions désertifiées depuis les années 60 n'ont guère donné d'impulsion au développement. Elles ont été en fait un simple correctif social qui a permis de garder ces zones dans un état infra-insurrectionnel. L'échec de ces efforts est en partie dû à l'incohérence des décisions administratives, maintes fois stigmatisée. L'Etat est divisé en ministères eux-mêmes divisés en services très cloisonnés, Hugues LAMARCHE nous montrera comment dans la région de Barre des Cévennes la politique de reboisement du service des forêts et de l'ONF peut nuire aux agriculteurs éleveurs qui se voient privés de leur parcours alors que pour ce même ministère il s'agit de fixer la population locale restante.

Au cloisonnement des services d'un même ministère s'ajoute encore la complexité du découpage sectoriel des administrations techniques (santé, éducation nationale, etc.) toutes différentes les unes des autres dans leur fonctionnement. Il est bien évident que dans un tel contexte une action de développement régional conçue à Paris doit rencontrer de graves écueils. *Il faut enfin souligner que depuis 20 ans l'exode agricole est un point fort de la politique du Ministère de l'Agriculture.* La rentabilité des exploitations exigeait une superficie moyenne condamnant au départ un grand nombre d'agriculteurs tandis que dans le même temps on déplorait l'exode rural. Il fallut attendre les années 70 pour qu'un lien soit établi entre ces deux attitudes simultanées et contradictoires et qu'une solution plus judicieuse soit recherchée. On découvre vers 1974 les méfaits et le coût social et économique de la concentration : un habitant supplémentaire coûte plus cher dans une grande agglomération que dans une petite ville rurale.



On parle alors de *redéploiement* : il s'agit de trouver le rapport idéal de l'homme au territoire à un moment donné du développement économique. Dans cette perspective la dichotomie rural-urbain s'estompe : le rapport de l'homme à son territoire est celui de l'homme à sa société locale définie par rapport à une société globale qui l'enserre. Il ne s'agit plus d'un conflit autour de modes de vie modernes (urbains) et archaïques (ruraux) mais de choix de sociétés.

A côté de la part prise par l'Etat dans le processus de désertification, l'*initiative privée fait bonne figure*.

## LA FORET EST DEVENUE UN CORPS ETRANGER DANS LA SOCIETE LOCALE

C'est ce qu'affirme André BRUN. Au siècle dernier l'application du code forestier limitant les droits d'usage amorce cette évolution. La forêt est de moins en moins le lieu d'une activité de production paysanne et devient un domaine réservé de l'administration forestière qui veut limiter les pratiques pastorales des paysans pour protéger les ressources naturelles et éviter la désertification physique de l'espace. Ceci vient conforter la politique agricole fondée en partie sur l'exode rural, pratiquée du Second Empire à nos jours.

*La gestion des espaces boisés échappe aux résidents locaux et les forêts sont le plus souvent laissées en l'état ou déboisées par des propriétaires absentéistes, investisseurs urbains ou héritiers exilés de l'agriculture.* Dans cette conjoncture forêt et agriculture sont perdants : qu'elles soient concurrentes ou qu'elles s'enchevêtrent, ce n'est pas le mode de mise en valeur le plus rentable de l'espace qui l'emporte, mais celui dont les promoteurs ont les moyens de contrôler le foncier : propriété de non-résidents, la forêt devient étrangère à la société locale.

Les pouvoirs publics n'ont en rien freiné cette évolution. Des mesures fiscales favorisent l'extension des forêts, par conséquent les investisseurs et la colonisation urbaine du territoire forestier. Les responsables de l'économie préfèrent à l'approvisionnement local, la régularité, la qualité et le volume des produits proposés par les importateurs ; de ce fait jusqu'à présent peu d'efforts ont été faits pour organiser la production et le travail en forêt privée où il est fait par ailleurs largement appel à la main-d'œuvre étrangère.

*Ainsi l'arbre et la forêt sont-ils le signe et le moyen de la désertification.*

La place de la forêt dans l'évolution de processus sociaux comme la désertification est une question complexe : les rapports forêt-agriculture sont souvent masqués par une approche sectorielle du monde rural ; à cela s'ajoutent les difficultés techniques lorsqu'il s'agit de définir certains territoires. Où finit la friche où commence la forêt ? Nous manquons par ailleurs d'outils intellectuels pour analyser les changements d'usages de l'espace. Les problèmes qui nous occupent restent d'autant plus opaques qu'ils recouvrent un conflit latent, occulté, entre propriété et exploitation : derrière l'arbre se cache le propriétaire rentier, derrière la prairie l'agriculteur fermier.

## LE TOURISME EST A LA RECHERCHE D'UN DECOR

L'espace rural, bien de consommation mythique. Il s'agit de bien commercialiser les mythes dont ont soif les citadins : vieux chalets, vieux bergers, nature vierge, accueillante, sereine, maîtrisée. Deux lignes de force traversent cette idéologie : archaïsme et domination ; l'espace rural est une sorte de musée où siège une pureté originelle et où les contraintes physiques naturelles sont gommées. C'est un décor intemporel et indéterminé : « on va à la neige » ! Le tourisme n'est en aucune façon conçu comme le complément à une activité rurale mais comme seule alternative à la désertification. Il s'agit de recréer des espaces pour les loisirs des urbains en mal de « nature » sans prendre en compte les résidents permanents. *Il y a lieu de se demander dans ce cas si le tourisme a vraiment besoin d'une société locale.*

Oui et non.

Le désert se vend bien mais avec confort, médecin, sécurité. Il faut donc amener tout ceci avec soi comme le fait le Club Méditerranée, ou le demander à la société locale. Dans le premier cas il s'agit d'un appendice étranger au milieu, qui le menace en ne l'a aidant pas à survivre. Dans le deuxième cas, les situations sont très diverses mais de multiples observations montrent que sans résidents permanents suffisamment nombreux, la nature et les services publics pâtissent ; le milieu devient hostile au « touriste ». Toute la question est alors de savoir si celui-ci aide la société locale à se maintenir ou non.

Dans les régions désertifiées très convoitées par le citadin, les prix des terres et des maisons sont devenus inaccessibles aux locaux... qui s'en vont. Les friches progressent ainsi que les risques d'incendies ; les maisons sont de plus en plus isolées et offertes au vandalisme ; les services publics et les structures commerciales se dégradent, et l'abandon des lieux par les résidents secondaires guette. Dans les stations des Alpes créées de toute pièce, le tourisme est devenu le système économique dominant et la régression de l'agriculture s'est accélérée. Les jeunes sont attirés par les salaires des stations et la relève agricole est problématique.

Le tourisme offre toutes les conditions requises pour une désertification définitive de certaines régions déjà fragiles. Pour qu'il en soit autrement, il doit être maîtrisé par la société locale qui peut tenir là le moyen de rentabiliser les services, les commerces, et d'établir une communication sociale défaillante. Le problème est alors de maintenir l'équilibre entre les deux communautés en présence. Lorsque le tourisme prend l'avantage, l'étranger agit en pays conquis, accapare la terre, reboise, pose des clôtures, prend le pouvoir local... L'autochtone est peu à peu exclu, alors qu'en fait l'occupant temporaire ne peut se substituer à l'occupant permanent... ni s'en passer.

## QUE FAIT L'ETAT ?

Un certain nombre de mesures se sont succédé depuis 1960. Les préoccupations du Gouvernement débordent alors largement le cadre agricole pour prendre en compte les problèmes de l'espace rural dans son ensemble. La DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) est mise en place en 1963 : elle a pour objectif essentiel la « correction des disparités spa-

tiales » et va élaborer une politique dite de *rénovation rurale*. Il s'agit alors de reconvertis un grand nombre d'agriculteurs à d'autres activités et par conséquent de donner l'impulsion économique nécessaire dans certaines régions pour créer des emplois non agricoles. Cette politique relaie celle des « zones d'action rurale » prévue par la loi d'orientation de 1960.

La DATAR va concevoir et orchestrer un certain nombre d'actions dans les zones défavorisées. La *politique des parcs régionaux en 1967 puis des parcs nationaux* va tenter une rationalisation des mesures de protection de la faune et de la flore en ce qui concerne les derniers, et de complémentarité de l'agriculture et du tourisme pour les premiers. En 1974 une *politique de la montagne* va tenter de compenser le handicap de cette zone, mesuré par comparaison avec l'agriculture de plaine. Des primes aux exploitants doivent permettre le coup d'envoi dans l'économie compétitive. On envisage aussi une rémunération pour entretien écologique et services rendus. Il devient nécessaire d'être payé pour une activité non productive : l'entretien du paysage. La notion d'activité complémentaire et par conséquent de pluri-activité est désormais réhabilitée.

**En 1970, à l'instigation du Ministère de l'Agriculture vont être institués les PAR (plan d'aménagement rural).** Ils s'adressent à des zones très faiblement urbaines et doivent donner lieu à des études permettant l'analyse de la situation et des évolutions probables, et déboucher sur des propositions d'orientation. Les plans d'aménagement ruraux vont coordonner les diverses programmations sectorielles au niveau d'unité d'espace, et rationaliser ainsi les choix budgétaires. Ils sont à l'origine de l'émergence de la notion de pays qui a suscité une résurgence de l'idéologie régionaliste.

**En 1975, la politique de contrats de pays sera une tentative de l'Etat pour prendre à son compte et contrôler par l'intermédiaire de la DATAR les initiatives régionales des « pays ».** Ils concernent les petites villes de moins de 10 000 habitants et le « pays » qui les entoure. Ils impliquent de la part de l'Etat assistance publique et aide financière dans la réalisation de projets visant à améliorer les conditions de vie locale.

Enfin le Fonds Inter-ministériel de Développement et d'Aménagement Rural (FIDAR) né en 1979 se propose de globaliser les aides et de coordonner les interventions de l'Etat dans les zones déshéritées.

Il ressort cependant de tout ceci qu'il s'agit essentiellement depuis 20 ans non pas d'une politique d'aménagement mais d'une politique d'accompagnement servant à rendre supportables des évolutions jugées irréversibles.

Industrialisation et centralisation ont été les deux mots-clés de toute cette période vouée à la production d'espaces spécialisés, à la concentration des activités économiques, à la création de pôles de développement ; tout ceci ne peut qu'aboutir à une division sociale et économique de l'espace préjudiciable aux « zones défavorisées ». La politique agricole en favorisant l'intégration à l'industrie, la rationalisation et la spécialisation des activités de production, a largement contribué à détruire la spécificité de l'économie rurale fondée sur la diversité et par là-même à désagrégérer la société rurale. Le centralisme institutionnel est venu conforter cette tendance et entraver l'efficacité d'un contre-pouvoir régional.

## QUEL AVENIR POUR LES DESERTS ?

Selon M.E. CHASSAGNE trois courants de pensée parcourent actuellement la société française.

Une large majorité estime que tout est urbain. Les déserts seront repeuplés et revalorisés à partir des villes grâce aux progrès de la technologie (informatique, télématique, transport à grande vitesse). Des fonctions jusqu'ici urbaines pourront se « redéployer » à la campagne.

Une minorité constamment en progrès pense que le désert doit se gérer comme un désert. Le départ des gêneurs, vieux notables, vieux agriculteurs, jeunes pollueurs est souhaitable pour que restent seuls en présence l'Etat et les propriétaires fonciers. Une politique cohérente pourra alors être mise en œuvre.

Une infime minorité veut voir favoriser dans ces espaces l'émergence d'une économie périphérique avec sa propre rationalité en dehors de l'économie marchande. Ce système économique néo-autarcique prend en compte les technologies modernes mais pour diversifier les activités, transformer les produits sur place, créer les circuits courts de commercialisation et une intégration horizontale au sein du pays.

L'idée sous-jacente est que d'une part, l'agriculture d'entreprise ne peut pas se généraliser à l'ensemble des exploitations, et d'autre part que la masse des petites exploitations endessous du seuil de compétitivité ne peut disparaître pour des raisons sociales et économiques. Les vieux sont morts, les héritiers ne vont pas mieux : cette population donnera-t-elle les nouveaux hérétiques ?

## LES NOUVEAUX HERETIQUES

Il y aurait alors deux secteurs : l'un industriel, toujours s'améliorant et se resserrant sur ses bases économiques et géographiques, l'autre post-industriel. Ce deuxième secteur ne peut s'imaginer sans un nouveau projet de société où la rentabilité et la compétitivité dans une économie de marché sont évacuées et le niveau de consommation réduit ; les sources d'énergie peu coûteuses (soleil, compost) y seraient préférées et l'aide horizontale pratiquée au maximum. Cette agriculture « écologique » n'est pas une activité « rétro » mais une agrobiologie à la pointe du progrès. C'est un secteur d'innovation dont l'idéal est de vendre mieux en dépensant moins, en exploitant au maximum les énergies économiques, toutes les ressources de l'aide, en créant des circuits courts de distribution... L'agriculture post-industrielle appartient aux briseurs géniaux capables d'inventer une nouvelle manière de produire pour un nouvel art de vivre.

Il va sans dire que cette « agriculture rose » présentée par M.E. CHASSAGNE s'est heurtée à un front de scepticisme mais a eu aussi ses adeptes convaincus.

Quelles sont les chances de vie d'un tel secteur, terrain privilégié d'innovations sociales et économiques, mais à contre-courant de l'idéologie dominante ? Peut-il croître sans appui extérieur ?

Pour répondre il faudrait savoir si un tel système peut être une bâtonnière de la société dominante ou au contraire un élément jugé subversif. Deux tendances se sont dégagées du débat :

- L'Etat a horreur de la marginalité et tôt ou tard ces comportements atypiques rentreront dans le rang par la force des choses : deux systèmes antinomiques ne peuvent se tolérer et le plus fort absorbera le plus faible.

- Au contraire d'autres affirment que ces idées nouvelles ne risquent pas de se généraliser et par conséquent peuvent très bien être tolérées. A côté d'une production de masse qui ne serait plus le modèle universel, se développerait un modèle périphérique perçu actuellement comme anormal mais qui pourrait accéder à une nouvelle rationalité, grâce à des innovations technologiques et parce qu'il répondrait aux besoins nouveaux d'une population non négligeable.

Hugues LAMARCHE illustre l'ensemble de ces analyses en nous présentant l'évolution économique et sociale d'un village dans une zone désertifiée : Barre-des-Cévennes.

## UN VILLAGE EN VOIE DE DISPARITION BARRE-DES-CÉVENNES

H. LAMARCHE

La diminution de population de la commune s'est poursuivie inlassablement depuis près de 150 ans. Composée de 758 habitants en 1831, elle n'en compte plus que 152 en 1976. A partir de 1831, un vaste mouvement d'exode décime, comme partout en France, mais ici plus durement qu'ailleurs, la population barroise ; 365 personnes ont quitté le village entre 1831 et 1921. En outre, la population vieillit car ce sont surtout les jeunes qui quittent le village. 20 enfants ont moins de 10 ans en 1974 (il y en avait 163 en 1856) ; de même 21 personnes ont plus de 70 ans en 1974 et il y en avait à peine plus en 1856. Barre est un chef-lieu de canton. Les familles de fonctionnaires, gendarmes, instituteurs et postiers totalisent 22 personnes. Ce sont souvent des jeunes couples ayant de petits enfants, car on est nommé à Barre-des-Cévennes généralement pour un premier poste. En excluant ces enfants-là, il reste 14 individus de moins de 10 ans proprement barrois.

Cette situation démographique entraîne une profonde transformation des structures économiques villageoises. L'exode rompt l'équilibre socio-économique traditionnel, organisé en secteurs de production diversifiés, qui avait permis à la société locale du début du 19<sup>e</sup> siècle d'atteindre son apogée. A cette époque, on recense 50 artisans, surtout des travailleurs de la laine, du cuir et du bois, et plus de 25 commerçants et négociants ; il y a aussi des rentiers, des hommes de loi, un pasteur et un curé... La disparition quasi-totale de ces activités a profondément modifié les rapports de production villageois, car il a donné au secteur agricole une place prépondérante qu'elle n'avait jamais occupée dans le passé. Le Barre-des-Cévennes florissant de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle s'est constitué essentiellement sur le commerce, et l'agriculture n'a été qu'un secteur d'appoint. Ainsi la paysannerie devient, « malgré elle », la seule couche sociale sur laquelle peut encore se structurer (ou se restructurer) la société locale. D'autant mieux que la libéralisation des terres pouvait lui permettre sinon de s'agrandir, du moins de se constituer des structures de production agricole plus adaptées aux nouvelles exigences du marché. La paysannerie barroise n'a pas choisi cette voie ; elle n'a pas voulu occuper et mettre systématiquement en valeur les terres abandonnées par leur propriétaire, elle n'a pas cherché à développer et intensifier son système de production. Un tel comportement s'expliquerait difficilement dans une société de tradition paysanne ; on le comprend mieux ici dans cette société marchande où l'agriculteur était au service de l'artisanat et du commerce. Alors l'exode va aussi décimer la paysannerie : 43 exploitations en 1956, 26 en 1962, 23 en 1970... 14 en 1976, on ne peut s'empêcher d'ajouter un « et cetera » à cette sombre litanie.

En effet, comment ce processus de désertification s'arrêterait-il alors que les principaux investissements réalisés sur la commune contribuent eux aussi à « vider le pays ». A partir des années 50 les gros propriétaires fonciers de Barre, ceux qui en sont partis au début de ce siècle, décident de mettre en valeur leur terre puisque personne ne l'a fait et ne veut le faire. Ils choisissent d'y mettre des plantations forestières, car les conditions octroyées par l'Etat qui mène dès cette époque une politique de développement de la production forestière, sont particulièrement intéressantes. Ainsi, près de la moitié du terrain se couvre de résineux entre 1950 et 1976.

Cet envahissement par la production forestière pose de sérieux problèmes aux exploitants agricoles (pratique des brûlis sur les landes, champ clos, gardiennage des troupeaux, développement des résineux sur les prairies et parcours...) dans la pratique même de leur métier. Plusieurs centaines d'hectares de forêt ont déjà brûlé, feux accidentels ou criminels ? On ne sait pas trop, sans doute les deux à la fois ; toujours est-il que cette présence forestière pèse fortement sur la population locale et crée un climat de surveillance de l'espace qui irrite (procès entre fermier et propriétaire, amendes, contrôle des feux de brûlis...). Ainsi, la reforestation a contribué fortement à isoler la paysannerie, à freiner son intégration au système dominant. Elle était la « dernière arme de la désertification ».

Jusqu'à une époque récente, les Barrois, conscients de leur situation, la ressentent inéluctable. La mort du village est leur seul projet d'avenir. Du coup, ils poussent leurs enfants vers la ville où tout est plus facile. Et comme il ne peut y avoir localement de projet d'avenir, tous les habitants du village rejettent tout ce qui est porteur d'espoir. Les paysans refusent la modernisation de leurs structures de production, les commerçants et artisans ne cherchent pas à développer le tourisme naissant dans la région, et la population toute entière rejette avec violence et haine tous ces gens venus d'ailleurs, les « hippies » qui tentent l'expérience impossible de vivre localement... Comment accepteraient-ils en effet que des étrangers réussissent là où eux-mêmes, avec tout leur savoir et leurs traditions, ont échoué ?

Pourtant en 1976 la conjoncture socio-économique locale nous paraît un peu plus favorable, essentiellement grâce à l'ouverture du Parc National des Cévennes, pour les problèmes humains. La direction du Parc, sur ordre de l'Etat, tente d'associer la population à un vaste projet qui conjugue la protection de l'espace naturel et un développement touristique lié à la conservation de cet espace. Il implique non seulement une participation de la population, mais une mutation profonde des différentes catégories socio-professionnelles et surtout des agriculteurs. Dans ce projet, il n'y a pas de place pour une agriculture moderniste ; en revanche, des possibilités sont offertes à ceux qui accepteront de rester traditionnels et de devenir des « jardiniers de la nature ».

Le rôle dévolu au paysan est clair : « permettre par contrats passés avec des agriculteurs, disposant de temps libre et de moyens d'action, de participer à des travaux d'entretien de l'environnement et du paysage ». De telles pratiques sont déjà en cours ; le projet en conclut « qu'aidés par le Parc, les agriculteurs ont organisé le gardiennage et surtout pris la mesure des avantages économiques qu'ils en retirent ».

Bien des agriculteurs ont participé, et participent toujours, à cette entreprise : des agriculteurs des Causses, des vallées, du Gévaudan, mais fort peu d'agriculteurs des Cévennes et de Barre. Pourquoi ? N'était-ce pas là un moyen d'échapper à cette « mort » certaine ? Le Parc, il faut bien le dire, a accumulé les erreurs et s'est fait rejeter par les Cévenols. Il est arrivé en « seigneur », ayant tous les pouvoirs : droit de contrôler l'utilisation du sol par les propriétaires, droit de réglementer la chasse et la pêche, droit d'interdire toute action sur le paysage (construction de bergeries modernes par exemple, de bâtiments agricoles ou de maisons).

Ces erreurs de départ ne suffisent pas à expliquer l'attitude des Barrois et plus largement des Cévenols. Leur attitude critique à l'égard du Parc ou leur opposition, fait partie de l'attitude générale qu'ils adoptent face à leur avenir, une attitude de démission : « quoi qu'on fasse, il n'y a pas d'avenir à Barre ».

### 1980 : LES PREMICES D'UN NOUVEL AVENIR

En trois ou quatre ans, bien des choses ont changé. Les plantations de résineux, dont le développement croissant et incontrôlé créait de sérieuses complications aux agriculteurs barrois, se stabilisent. Une des raisons principales est la politique de défense du paysage menée par le Parc National depuis ces dernières années. Toutes actions susceptibles de modifier le paysage, et donc toute coupe d'arbres ou toute nouvelle plantation, doivent obtenir son accord préalable. Or plus de la moitié de la commune de Barre-des-Cévennes est incluse dans la zone proche du Parc. Ainsi plusieurs gros propriétaires se sont vus attribuer des avertissements ou des amendes parce qu'ils avaient fait des plantations ou des coupes d'arbres sur leur propriété sans autorisation.

Dans son programme d'aménagement, le Parc annonce qu'il veut maintenir les activités forestières. Aucune mention n'est faite du développement des résineux, mais il est clairement précisé qu'il importe de préserver la forêt d'une uniformisation trop poussée. Les techniciens affirment, cependant, que leur politique n'est pas incompatible avec les plantations de résineux « limitées, rationnelles et rentables ». Malgré l'imprécision des termes, l'ambiguité de cette politique forestière, il est peu probable que des plantations systématiques de Douglas puissent être effectuées comme auparavant dans la zone propre du Parc. Il y a d'autres raisons à cette stabilisation des résineux. Les gros exploitants forestiers ne sont plus aussi convaincus qu'avant de la rentabilité des investissements qu'ils ont réalisés. En tenant compte de la lenteur de la croissance, des effets du climat (arbres déracinés, gelés, cassés, ébranlés...), des conséquences du feu, des arbres « abîmés » par les animaux et surtout des jeunes plants dont la tête très tendre est particulièrement appréciée par les chèvres, le rapport espéré de cette production paraît très compromis et pour le moins hypothétique, soit que les arbres aient succombé avant la mise en exploitation, soit qu'ils présentent des malformations importantes et donc dévalorisantes. Aussi l'engouement de ces gros propriétaires pour la plantation forestière n'est plus aussi totale qu'auparavant.

Ce choix qui implique une intégration plus entière dans l'économie de marché peut les entraîner dans un déséquilibre financier. On peut se demander, en effet, comment un agriculteur qui s'endette d'une vingtaine de millions d'anciens francs pourra rembourser cette somme avec un troupeau de 100 à 150 brebis... ; il y arrivera sans aucun doute, mais certainement au détriment de ses conditions de vie. Le problème reste entier de savoir si leur structure actuelle peut satisfaire les besoins essentiels de leur éventuel successeur. Telles qu'elles sont menées actuel-

lement, on peut en douter, mais une étude plus approfondie du fonctionnement familial montre que ces besoins sont satisfaits ou peuvent être satisfaits dans le cadre d'activités annexes et diversifiées qui procurent des ressources d'appui non négligeables ; citons, par exemple, les contrats d'entretien des sentiers de randonnées du Parc National, la location des gîtes, la vente de champignons et de sangliers, le travail à l'extérieur d'un membre de la famille. Ces activités, quelquefois cumulées, procurent à la famille « l'indispensable » qui manquait et que l'activité agricole seule ne pouvait satisfaire ; pour l'instant, en attendant, c'est l'adjonction de multiples petites activités qui leur permet de satisfaire l'essentiel de leurs besoins et, selon eux, de vivre aussi bien qu'en ville, si ce n'est mieux.

De la même façon d'autres catégories sociales (employés, commerçants et retraités) font valoir leur jardin, leur basse-cour et leur verger de façon à compenser largement les bas salaires par l'autoconsommation. On assiste à un redéploiement des activités au sein de la famille qui renoue avec la tradition. Est-ce là une solution d'attente jusqu'à ce qu'un « vrai » projet se définisse, comme certains nous l'ont dit ? ou un des modes de réponse aux perspectives de la planification ?

Les habitants de Barre sont actuellement très réservés sur la possibilité d'une éventuelle croissance du tourisme local. Déjà les quelques milliers de touristes qui « envahissent le village pendant les deux mois d'été » posent un problème à la municipalité (approvisionnement en eau, égout, ramassage des ordures...) et aux habitants qui, dès la mi-août, aspirent au calme et à la tranquillité des longues journées d'hiver.

Cette évolution récente d'une partie de la population vers des attitudes et des comportements nettement plus dynamiques s'accompagne d'une transformation des comportements sociaux locaux. D'abord la plupart des jeunes Barrois ne veulent plus quitter le village ; ils souhaitent y vivre et y travailler. Certains d'entre eux, qui étaient déjà partis, sont revenus au village où s'en sont rapprochés. Ensuite, pour la première fois depuis 1856, la population de Barre-des-Cévennes augmente : 198 personnes recensées en 1980, un accroissement de 46 personnes en 4 ans. Etonnante réaction, mais qu'ici encore il faut moduler, car elle n'est pas le seul fait de la société locale. En effet, il y a 3 ans, la commune a accueilli 4 ménages de réfugiés vietnamiens qui représentent 20 personnes. Malgré cela, la population barraise n'a pas diminué, elle a augmenté de 26 habitants.

On note parallèlement une nette transformation de la pyramide des âges. Si elle est loin, encore, de ressembler à celle de 1856, elle s'est quelque peu rééquilibrée en assurant sa base et laisse ainsi supposer de meilleures possibilités de reproduction sociale.

(1) Rapports introductifs au débat : - J.C. BONTRON. - Où sont les déserts français ? - A. BRUN. - La forêt, frein ou incitation à la désertification - H. LAMARCHE. - Quelle agriculture pour les zones désertifiées ? - R. MERIAUDEAU, H. GUMUCHIAN, C. PELTIER. - Le tourisme a-t-il besoin d'une société rurale ? R. LARRERE. - Quelle vie sociale au désert ? - M.E. CHASSAGNE. - L'Etat face aux déserts.

